



LIBERTÉS PUBLIQUES

À Arles, la fronde s'organise contre les atteintes aux libertés associatives et syndicales

L'exclusion de la LDH de la Maison de la vie associative, en raison d'activités « politiques », a décidé certains acteurs arlésiens à s'unir. En retrait sur ce dossier depuis des mois, le maire, Patrick de Carolis, se dit prêt à assurer une médiation.

Jérôme Hourdeaux - 29 janvier 2025 à 12h23

Le monde associatif arlésien est en ébullition. Accusations de censure, d'instrumentalisation politique, d'atteinte aux libertés associatives et syndicales, recours devant la justice... La ville du maire Horizons Patrick de Carolis est le théâtre depuis plusieurs mois de conflits dont les protagonistes commencent à s'unir.

Selon nos informations, un collectif d'acteurs associatifs, syndicaux et politiques va en effet lancer, le mardi 4 février, une initiative commune pour alerter sur le traitement des libertés associatives et syndicales à Arles.

Cette jonction des luttes avait débuté, le jeudi 19 décembre, à l'occasion d'une manifestation organisée à la mairie en fin de journée, peu avant la tenue du conseil, en soutien à la section locale de la Ligue des droits de l'homme (LDH), exclue dix jours plus tôt de la Maison de la vie associative d'Arles (MDVA) au motif qu'elle y aurait mené des activités « politiques ».

De nombreuses autres associations étaient venues soutenir la LDH ainsi que l'union locale (UL) de la CGT, elle-même en conflit avec la mairie qui souhaite l'expulser de son local historique de la Bourse du travail.

Quatre jours plus tôt, une table ronde organisée par le Parti communiste français (PCF) d'Arles avait déjà réuni Jean-Frédéric Déjean, élu d'opposition, Nicolas Bourcy, secrétaire général de l'UL CGT, Marguerite Pozzoli,

présidente de la LDH d'Arles, et Anne Godard, présidente de la section locale de Femmes solidaires, une autre association s'estimant victime de censure de la part de la MDVA.

Créée en 1996 sous le mandat du maire socialiste Michel Vauzelle, la MDVA se définit sur son site comme « une association au service des associations ». Elle propose à ses 386 structures adhérentes à la fois un lieu qui leur permet d'organiser des événements, des réunions ou des projections, et différents services de reprographie et d'infographie ou encore de prêt de matériel informatique.

La politique interdite à la Maison des associations

Le conflit au sein d'Arles Associations, la structure qui gère le lieu pour le compte de la mairie, couvait depuis le début d'année, peu après l'élection de sa nouvelle présidente, Danielle Valette, au mois de novembre 2023. Le 26 février suivant, celle-ci a en effet fait voter en conseil d'administration une modification des statuts de l'association.

À l'origine, ceux-ci précisait que « l'association s'interdit toute attache avec un parti ou confession ». Désormais, l'article 7 des statuts prévoit qu'« Arles Associations ne peut accepter l'adhésion de structures confessionnelles ou politiques : elle s'interdit et interdit en son sein toute activité de cette nature ».

Dans une courte réponse écartant nos questions, Danielle Valette précise que cette modification a en réalité été décidée sous le mandat de son prédécesseur, Albert Laugier. « Déjà, à l'époque, certaines associations avaient alerté sur le fait que cela pouvait être mal interprété », se souvient Charles Kachelmann, président d'Arrelate, une association qui organise un festival de « journées romaines », et membre du conseil d'administration de la MDVA, au sein duquel il est entré au mois de décembre, « pour y défendre les libertés associatives », précise-t-il.

Les nouvelles dispositions ont en tout cas été rapidement appliquées. Une première décision du conseil d'administration a suscité des inquiétudes : le rejet de l'adhésion de la Société des amis de l'humanité, qui avait pourtant été membre par le passé.

Puis, durant la campagne des élections législatives, c'est la section locale de Femmes solidaires, une association féministe fondée durant la Seconde Guerre mondiale, qui se voit refuser l'impression d'un appel à faire barrage à l'extrême droite.

« J'ai voulu faire photocopier un communiqué de presse de Femmes solidaires national pour le diffuser sur le marché, raconte à Mediapart Anne Godard, présidente de la section locale. Mais quand je me suis présentée, l'employé de la MDVA m'a dit : "Non, ça ne va pas être possible." Quand j'ai insisté, il a téléphoné à M^{me} Valette, qui a refusé. »

« Le problème est de savoir ce que l'on met dans le terme "politique". »

Albert Laugier, ex-président de la MDVA

C'est ensuite l'association Le 38'Art, qui gère le café associatif L'Angerie, qui a eu maille à partir avec la nouvelle présidente. « Depuis juin 2024, les services de reprographie nous ont été refusés pour les affiches et flyers de plusieurs de nos activités, explique l'association sur son compte Facebook. Cette censure n'incombe pas aux salariés de la MDVA, mais à son CA [conseil d'administration – ndlr]. »

Parmi les documents refusés figurent des affiches annonçant la diffusion, en présence du réalisateur du film *Un seul héros le peuple*, Mathieu Rigouste, qui « raconte les soulèvements populaires en décembre 1960 », et une rencontre avec un paysan palestinien. L'association s'est également vu refuser l'impression d'affiches pour la fête de la musique, au motif qu'elle avait programmé une « chorale militante ».

Au mois de juillet, la MDVA refuse à la LDH le prêt d'une salle et l'impression du programme d'une soirée, prévue pour octobre, de projection du documentaire du réalisateur Daniel Kupferstein *Béziers, l'envers du décor*, sur la gestion de la ville par Robert Ménard. Un refus motivé par le caractère « politique » de l'événement, raconte Marguerite Pozzoli de la LDH.

« Le problème est de savoir ce que l'on met dans le terme "politique", explique à Mediapart Albert Laugier. C'est une question très délicate. » Au mois de septembre 2024, celui qui a présidé pendant vingt-deux ans la MDVA avait fait part auprès du conseil d'administration de ses inquiétudes face aux « décisions de censure successives qui frappent certaines associations adhérentes » et au « malaise » au sein de l'association.

Depuis, le débat sur le rôle « politique » du monde associatif empoisonne la vie de la MDVA. D'un côté, le camp de la présidente, majoritaire, qui défend une neutralité stricte. De l'autre, ceux et celles qui soutiennent le rôle citoyen du monde associatif.

« Il y a des associations qui font de la politique dans le sens noble du terme, défend Nicolas Koukas (PCF), chef de file des élu-es de l'opposition municipale de gauche. Si on ne l'accepte pas, cela voudrait dire que l'on n'aurait plus le droit de parler de sujets comme les inégalités, le racisme ou encore la gestion de l'eau. »

Les opposants à Danièle Valette soulignent qu'elle-même est une personnalité politique locale. La présidente de la MDVA a en effet été adjointe au maire RPR de la ville Jean-Pierre Camoin, de 1983 à 1995. Certains lui reprochent également d'avoir, lors de l'assemblée générale du mois de décembre, remercié le député RN Emmanuel Taché de la Pagerie pour avoir aidé la MDVA à obtenir une subvention de 5 000 euros.

Des tensions qui se prolongent dans les tribunaux. L'avocate de la LDH, Marion Ogier, a saisi la justice administrative au sujet du refus de prêt d'une salle. Un premier recours en référé a été rejeté pour défaut d'urgence, la mairie ayant proposé un lieu de substitution. L'examen du dossier sur le fond sera mené dans les mois à venir.

« Pagnolesque »

C'est donc dans une ambiance particulièrement électrique que s'est tenue, lundi 2 décembre, l'assemblée générale au cours de laquelle ont été désignés les nouveaux membres du conseil d'administration de la MDVA. « C'était une assemblée générale vraiment horrible, se souvient Anne Godard, de Femmes solidaires. La salle était pleine à craquer et vraiment divisée en deux camps. »

Mediapart a pu consulter une retranscription des propos tenus ce soir-là qui attestent des échanges enflammés, qualifiés par l'un des intervenants de « pagnolesques ». Parmi les paroles de candidats : « *Soit on est un parti politique, soit on est une association* » ; ou à l'inverse : « *Vous pourrez compter sur moi pour garantir la pluralité, la liberté associative, pour promouvoir la richesse et la diversité du mouvement associatif arlésien qui anime, irrigue et nourrit la vie de la cité dans toutes ses dimensions, ce en quoi elles font toutes de la politique, ne vous en déplaie.* »

Durant un échange particulièrement vif sur la situation de la LDH, Danièle Valette s'est par ailleurs émue des articles « à charge » parus dans la presse locale, fustigeant les journalistes qui « *n'ont pas pris seulement la peine de [les] appeler pour avoir au moins [leur] version des faits* ». Contactée par Mediapart, la présidente de la MDVA a pourtant refusé de répondre à nos questions. « *Je ne souhaite pas m'exprimer* », nous a-t-elle écrit en nous renvoyant à l'article 7 des statuts d'Arles Associations.

L'assemblée générale du 2 décembre s'est conclue sur une victoire du camp de Danièle Valette. Une semaine plus tard, le conseil d'administration votait l'exclusion de la LDH de la MDVA par quatorze voix « pour » et sept voix « contre ».

« Si cela peut permettre d'apaiser les esprits, je ne me déroberai pas. »

Patrick de Carolis, maire d'Arles

Jusqu'à présent, la mairie a refusé de prendre position dans ce conflit. « *C'est un débat dans lequel je ne peux pas intervenir*, réaffirme auprès de Mediapart Patrick de Carolis. *Qu'est-ce qui est politique ? Qu'est-ce qui ne l'est pas ? C'est une question en effet complexe, et je ne suis pas là pour la trancher. Le conseil d'administration, au sein duquel la mairie n'est pas représentée, est souverain.* »

Le maire laisse pourtant une porte ouverte à une médiation de sa part, à la condition que les parties en fassent la demande au juge. « *Comme il y a une action juridique en cours, il ne peut y avoir de médiation parallèlement à celle-ci. Mais si cela peut permettre d'apaiser les esprits, je ne me déroberai pas.* »

Cette offre est inédite de la part de Patrick de Carolis qui avait jusqu'à présent refusé d'endosser ce rôle. « *Ça, c'est un scoop !* », s'étonne même Marguerite Pozzoli. La présidente de la section locale de la LDH n'est cependant pas prête à accepter une médiation à n'importe quel prix.

« *Il est hors de question que l'on cède notamment sur la question de la liberté d'expression*, avertit-elle. *C'est pour nous une question de cohérence. D'autant plus que, désormais, la MDVA ne nous reproche plus d'avoir eu des activités politiques mais de lui porter une atteinte grave, morale et matérielle.* »

La CGT délogée

L'affaire de la MDVA n'est pas le seul dossier brûlant concernant les libertés publiques à Arles. « *Ces attaques contre la LDH s'inscrivent dans un climat inquiétant, un vent mauvais souffle sur la ville* », affirme même Jean-Frédéric Déjean. L'opposition dénonce ainsi l'expulsion en cours de l'UL CGT de la Bourse du travail de la ville.

« *Ce sont nos locaux historiques que nous occupons depuis cent vingt-cinq ans !* », souligne Nicolas Bourcy, secrétaire général du syndicat. Mais, au mois de septembre 2023, la mairie a annoncé au syndicat que sa convention d'occupation, qui arrivait à terme au mois de mars 2024, ne serait pas renouvelée. Elle veut installer dans les locaux principaux l'office du tourisme et reloger le syndicat dans une annexe, à l'arrière.

« *Actuellement, nous avons 400 mètres carrés sur deux étages avec, en bas, une grande salle de réunion et, en haut, les bureaux*, détaille Nicolas Bourcy, dont le syndicat a saisi le tribunal administratif. *Avec ce projet, nous n'aurions plus que des bureaux. Alors que nous sommes un syndicat d'assemblées générales, de réunions.* »

Le maire reconnaît la perte de surface actuelle mais assure qu'elle sera en partie compensée. « *Les travaux sont en cours et il y aura bien des salles de réunion. L'ensemble devrait être prêt à la fin de l'année* », assure-t-il.

« *Dans la nouvelle convention, je ne change aucune condition. Je ne fais pas payer de charges. Ils garderont leur indépendance*, poursuit le maire. *Mais j'essaie juste de rationaliser la présence des associations dans les bâtiments communaux. Or, à l'UL CGT, ils sont une*

dizaine. Il n'y a vraiment rien de politique et je n'ai rien contre la CGT. »

Les cas de deux anciens collègues qui abritaient des associations, que la mairie a décidé de vendre, suscitent également certaines tensions. *« M. le maire a voulu récupérer le bâtiment pour le vendre à une entreprise de rénovation. Il est en train d'évacuer les associations qui y sont installées, une quinzaine dont beaucoup de petites »,* témoigne Yvan Laville, président du Centre résistance et déportation d'Arles, une des associations concernées, par ailleurs membre du conseil d'administration de la MDVA, ancien conseiller municipal sous l'ancien maire communiste Hervé Schiavetti.

« Nous sommes relogés dans un bâtiment qui ne convient pas à nos activités, notamment l'accueil de groupes scolaires que nous recevons régulièrement, se désole Yvan Laville. Nous avons tenté de contester, mais le maire est passé outre. »

Au-delà de cette campagne de relocalisation des associations, l'opposition dénonce une baisse des subventions décidée par la mairie en 2020, la première année du mandat de Patrick de Carolis, et qu'elle chiffre entre 900 000 et 1 million d'euros. Un chiffre que la municipalité conteste. Dans une réponse transmise à Mediapart, la mairie reconnaît une baisse de 500 000 euros pour l'année 2021 qu'elle explique, notamment, par l'impact de la crise sanitaire (*voir l'intégralité de sa réponse en annexe*).

Patrick de Carolis, de son côté, défend son programme de « rationalisation » de l'hébergement des associations. *« Il ne faut pas se laisser intoxiquer, répond-il aux arguments de l'opposition. Au total, ce sont 236 associations que la municipalité héberge. Concernant les collègues, il y a une trentaine d'associations qui y sont*

installées plus ou moins bien. Je leur ai dit qu'elles seraient toutes relogées sans exception. Ce monde associatif que je chéris, la ville en prend soin », plaide l'ancien présentateur de télévision.

Le patrimoine plutôt que les militants

Beaucoup notent cependant un point commun entre ces différentes polémiques : une mise en avant des associations patrimoniales ou culturelles au détriment de celles d'autres secteurs. La CGT est ainsi remplacée dans ses locaux par l'office du tourisme. L'ancien président de la MDVA, Albert Laugier, était président d'une association de quartier, l'association Sud Semestres-Plan du bourg, alors que sa successeuse est grand-maître de la Confrérie du riz. C'est à ce titre qu'elle a d'ailleurs intronisé Patrick de Carolis le 21 octobre 2022.

Cette fracture entre associations patrimoniales et associations « militantes » était flagrante lors de l'assemblée générale chaotique du 2 décembre, et dans les résultats des élections au conseil d'administration. *« Le basculement à la MDVA est caractéristique de cette évolution »,* abonde Yvan Laville qui souligne que, pour accéder à la mairie, *« Patrick de Carolis s'est beaucoup appuyé sur les gens du patrimoine, de la culture, du folklore ».*

Pour Arnaud Victorin, du café associatif L'Angerie, cette évolution serait aussi économique que politique. *« On sent bien qu'on veut donner d'Arles l'image d'une ville touristique, fière de son patrimoine : la corrida, les arènes, le riz..., précise-t-il. Et ceux qui donnent une autre image ne sont pas les bienvenus. Mais c'est malheureusement ce qu'il se passe dans beaucoup d'autres villes. »*

Jérôme Hourdeaux